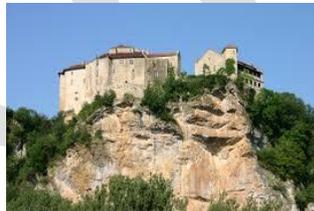
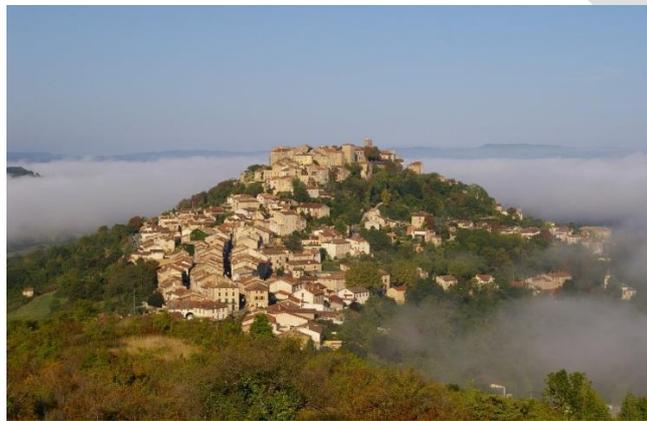




CONTRAT GRAND SITE OCCITANIE "Cordes sur Ciel et les Cités Médiévales"

2023-2027



Le **Conseil Régional Occitanie** représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le **Conseil Départemental du Tarn**, représenté par Monsieur Christophe RAMOND, son Président,

Le **Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne**, représenté par Monsieur Michel WEILL, son Président,

La **Commune de Cordes sur Ciel**, représentée par Monsieur Bernard ANDRIEU, son Maire,

La **Commune de Castelnau-de-Montmiral**, représentée par Monsieur Paul SALVADOR, son Maire,

La **Commune de Puycelsi**, représentée par Monsieur Jacques VIGOUROUX, son Maire,

La **Commune de Bruniquel**, représentée par Madame Christiane SOULIE, son Maire,

La **Communauté de Communes du Cordais et du Causse**, représentée par Monsieur Bernard ANDRIEU, son Président,

La **Communauté de Communes Quercy-Vert-Aveyron**, représentée par Monsieur Morgan TELLIER, son Président,

La **Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet**, représentée par Monsieur Paul SALVADOR, son Président,

Le **Syndicat Mixte La Toscane Occitane**, représenté par Monsieur Paul SALVADOR, son Président,

L'**Office de Tourisme Quercy Vert-Aveyron**, représenté par Monsieur Morgan TELLIER, son Président,

Le **PETR du Pays de l'Albigeois et des Bastides**, représenté par Monsieur Jean-Luc ESPITALIER, son Président,

Le **PETR Pays Midi-Quercy** représenté par Monsieur Jacques CALMETTES, son Président,

Vu le premier contrat Grand Site OCCITANIE de « Cordes sur Ciel et les Cités Médiévales », signé le 28 mai 2018,

Vu l'approbation des grands principes du dispositif Tourisme durable, responsable et Solidaire par délibération n°CP/2023-10/14.05 du 20 octobre 2023 du Conseil Régional Occitanie

Vu la délibération de la Commune de Cordes sur Ciel, en date du 23 janvier 2025,

Vu la délibération de la Commune de Castelnaud-de-Montmiral, en date du XXXX 2025,

Vu la délibération de la Commune de Bruniquel, en date du XXXX 2025,

Vu la délibération de la Commune de Puycelsi, en date du XXXX 2025,

Vu la délibération de la communauté de Communes de Cordais et du Causse, en date du 28 janvier 2025,

Vu la délibération de la communauté de Communes Quercy-Vert-Aveyron, en date du XXXX 2025,

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, en date du 24 mars 2025,

Vu la délibération du Syndicat Mixte La Toscane Occitane, en date du 27 février 2025,

Vu la délibération de l'Office de Tourisme Quercy Vert-Aveyron, en date du XXXX 2025,

Vu la délibération du Département du Tarn, en date du XXXX 2025,

Vu la délibération du Département du Tarn-et-Garonne, en date du XXXX 2025.

Vu la délibération du PETR du Pays de l'Albigeois et des Bastides, en date du 12 février 2025,

Vu la délibération du PETR Pays Midi-Quercy, en date du 14 février 2025,

Vu les délibérations de la Région Occitanie sur :

- Le lancement par la Région Occitanie de l'appel à projet Grands Sites Occitanie dont le règlement a été adopté lors de la Commission Permanente du 7 juillet 2017 (délibération n° CP/2017-JUILL/14.14).
- L'approbation de la labellisation des Grands Sites Occitanie Sud de France par délibérations n° CP/2017-DEC/14.18 du 15 décembre 2017, n° CP/2018-AVR/14.12 du 13 avril 2018, n° CP/2018-DEC/14.07 du 7 décembre 2018, n° CP/2020-DEC/14.07 du 11 décembre 2020 du Conseil Régional Occitanie
- L'approbation des contrats Grands Sites Occitanie par délibérations n°CP/2018-JUILL/14.11 du 20 juillet 2018, n° CP/2018-OCT/14.16 du 12 octobre 2018, n°CP/2018-DEC/14.07 du 7 décembre 2018, n°CP/2019-FEVR/14.09 du 21 février 2019 et n°CP/2019-OCT/14.07 du 11 octobre 2019 et n°CP/2020-DEC/14.07 du 11 décembre 2020 du Conseil Régional Occitanie

- L'adoption du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs 2022-2028 par délibération n° AP/2022-11/03 du Conseil Régional Occitanie du 25 novembre 2022
- L'approbation du nouveau contrat type de partenariat entre la Région et les Sites labellisés Grands Sites Occitanie Sud de France 2023-2027 par délibération N°CP/2023-10/14.05 du 20 octobre 2023 du Conseil Régional Occitanie
- L'approbation du règlement de l'appel à projets Tourisme durable, responsable et Solidaire – année 2024 par délibération N°CP/2024-03/14.01 du 1 mars 2024 du Conseil Régional Occitanie

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

La politique Grands Sites Occitanie Sud de France vise à promouvoir et accompagner les sites patrimoniaux, culturels, naturels et historiques de forte notoriété qui concourent de façon majeure à la qualité et à l'identité des territoires et de la destination.

La Région Occitanie a lancé un appel à projet Grands Sites Occitanie dont le règlement a été adopté lors de la Commission Permanente du 7 juillet 2017 (délibération n° CP/2017-JUILL/14.14).

Un Grand Site Occitanie est un lieu de forte notoriété doté d'un patrimoine architectural et/ou naturel remarquable ou d'un site culturel (événementiel culturel pérenne) de rayonnement international et disposant tout particulièrement d'une ou plusieurs composante(s) à caractère exceptionnel (dit cœur emblématique du Grand Site).

La démarche « Grands Sites Occitanie » s'inscrit dans une stratégie de développement du territoire en invitant les candidats à formaliser un projet stratégique transversal à 5 ans (tourisme, médiation culturelle, patrimoine, environnement, savoir-faire locaux...) qui répond aux attentes des visiteurs, locaux, régionaux, nationaux et internationaux et aux capacités du territoire à le mettre en œuvre.

Les objectifs principaux sont de pérenniser et de créer des emplois en stimulant l'activité au sein des territoires, de développer la notoriété et l'attractivité de la destination Occitanie, d'innover dans les nouvelles approches artistiques, numériques et ludiques du patrimoine, de structurer l'offre avec l'amélioration de la qualité et de préserver la qualité de vie des habitants.

Le projet de chaque Grand Site Occitanie doit s'inscrire dans une démarche exemplaire de développement durable et d'innovation en lien avec les stratégies des territoires et de la Région (SRDTL).

Ce contrat actualise et complète la stratégie partagée du territoire du GSO pour la période 2023-2027.

ARTICLE 1 - Objet :

Le présent contrat a pour objet :

- D'organiser le partenariat entre la Région, le Département du Tarn, le Département du Tarn-et-Garonne, et le Grand Site Occitanie de « Cordes sur Ciel et les Cités Médiévales » ainsi que son inscription dans le Réseau « Grands Sites Occitanie ».
- D'identifier le ou les cœurs emblématiques, les lieux de visite majeurs et la zone d'influence.
- De définir le projet de développement du cœur emblématique et du territoire et une feuille de route répondant à la stratégie sur 5 ans, indiquant les principaux investissements.

Ce contrat fait l'objet de coordination avec les autres processus de contractualisation (notamment contrats territoriaux, Bourgs Centres et Politique de la Ville) et démarches en cours (politique culturelle, Unesco, plan littoral 21, plan Montagne ...) afin de s'assurer de la complémentarité des actions proposées par les porteurs de projets.

ARTICLE 2 Constitution du Grand Site Occitanie de « Cordes sur Ciel et les Cités Médiévales »

Le Grand Site Occitanie « Cordes sur Ciel et les Cités Médiévales » est constitué :

- D'un ou de plusieurs cœurs emblématiques - lister le ou les cœurs emblématiques et intégrer la cartographie du ou des périmètres SPR (un cœur emblématique GSO est un « site patrimonial remarquable » loi LCAP):
 - Cordes sur Ciel (*ZPPAUP du 26/02/2007, convertie en SPR par la loi LCAP*)
 - Bruniquel (*SPR du 16/03/23*)
 - Castelnau de Montmiral (*SPR du 17/02/22*)
 - Puycelsi (*SPR du 24/09/21*)
- De lieux de visite majeurs :
 - Le château de Bruniquel (33.000 entrées)
 - Office de Tourisme de Bruniquel : scénographie "Bruniquel à travers les âges" (Panneaux + films ; 23 500 visiteurs)
- D'un périmètre d'influence : cartographie et liste des collectivités exerçant les compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet :
 - Communauté de communes du Cordais et du Causse
 - Communauté de communes Quercy Vert-Aveyron
 - Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet

ARTICLE 3 – Synthèse du projet stratégique sur le cœur emblématique et sur la zone d'influence territoriale du Grand Site Occitanie Cordes sur Ciel et les Cités Médiévales :

Le projet « Grands Sites Occitanie » doit s'inscrire dans une démarche exemplaire de développement durable et d'innovation en lien avec les stratégies des territoires et de la Région (SRDTL) :

Il doit notamment intégrer des actions relatives :

- À la stratégie territoriale de développement de l'économie locale (tourisme, culture, savoir-faire, agritourisme, ...) permettant de favoriser un tourisme responsable sur tout le territoire du Grand Site Occitanie : initiatives innovantes, inspirantes, remarquables,
- À la stratégie de mise en réseau et de partenariat entre les acteurs publics et privés pour mobiliser les parties prenantes et donner de la visibilité aux projets et à la politique GSO,
- À la définition des valeurs intrinsèques du GSO (identité, caractère, éléments différenciants)
- Au projet de préservation et de valorisation du patrimoine (culturel, naturel, savoir-faire) du GSO,
- À la stratégie digitale avant pendant et après la visite du Grand Site Occitanie
- À l'amélioration de la qualité de l'accueil (y compris publics empêchés) conformément aux attentes des visiteurs
- À l'incitation des visiteurs à découvrir les atouts du territoire et la collection des Grands Sites Occitanie
- À l'appropriation de la politique des Grands Sites par les habitants et les autres acteurs de l'économie locale afin d'en faire des ambassadeurs,
- Aux thématiques prioritaires de la Région identifiées dans le SRDTL : mobilités douces et collectives, gestion des flux touristiques, agritourisme, valorisation des productions locales, circuits courts, observation...
- Aux outils de gestion des cœurs emblématiques :

Outils de gestion pour un Cœur emblématique	Date d'obtention / réalisation	Prévu en action prioritaire dans feuille de route stratégique
Site patrimonial remarquable SPR (Loi LCAP)	- Cordes sur Ciel : ZPPAUP approuvée le 26/02/2007 et convertie en SPR Bruniquel : SPR approuvé le 16/03/23 Castelnau de Montmiral : SPR approuvé le 17/02/22 Puycelsi : SPR approuvé le 24/09/21	
Schéma directeur urbain comprenant plan de référence / charte esthétique / Charte paysagère architecturale et urbaine	- Cordes sur Ciel : Charte esthétique, charte graphique, Charte du mobilier urbain, Guide patrimonial - Charte architecturale et paysagère annexée au	- Cordes : PLUi de la 4C courant 2025

	PLUi Vère Grésigne Pays Salvagnacois - Bruniquel : 2004 Charte paysagère du Pays Midi-Quercy	
Règlement local de publicité	Cordes sur Ciel : règlement de publicité restreinte (22/12/2005)	Cordes sur Ciel : en cours Bruniquel : confié au centre instructeur nord de la Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron – en cours
Règlement enseignes	Cordes sur Ciel : Arrêté municipal contre l'étalage du 20/07/2001	
PDU pour les villes ou un plan de déplacement pour les villages	Cordes sur Ciel : arrêtés de police réglementant le stationnement, la circulation, les horaires de livraison, les travaux...	- Cordes : PLUi de la 4C courant 2025
Schéma directeur signalétique touristique et patrimoniale	Cordes sur Ciel : charte graphique (1996)	
Plan de gestion pour les sites naturels engagés dans une démarche GSF et état d'avancement pour les OGS	- Bruniquel : Natura 2000 - Puycelsi : Natura 2000 forêt de la Grésigne et Gorges de l'Aveyron - Castelnau-de-Montmiral : Natura 2000 forêt de la Grésigne	

Le projet de développement territorial et stratégique de la destination Grand Site Occitanie « Cordes sur Ciel et les Cités Médiévales » est un projet à vocation économique, favorisant le développement de l'activité et des emplois associés, tout en privilégiant les mobilités douces.

S'appuyant sur la notoriété des lieux emblématiques de la destination, au 1^{er} rang desquels Cordes sur Ciel, ancien « Grand Site Midi-Pyrénées », station classée de tourisme, il a pour objectifs :

- De développer une dynamique de préservation, valorisation, médiation culturelle et patrimoniale, notamment par la mise en tourisme des éléments à forte valeur patrimoniale
- De structurer l'offre afin de favoriser un tourisme de séjour plus qu'un tourisme excursionniste
- En cohérence avec les enjeux de durabilité et de respect de l'environnement, développer et communiquer sur des projets favorisant la mobilité douce, permettant aux visiteurs et aux habitants de se déplacer de manière écologique et responsable afin de réduire l'empreinte carbone et de préserver les paysages naturels de la région.
- Développer des actions de partage d'expérience et de bonnes pratiques avec d'autres sites labellisés "Grands Sites Occitanie", créant ainsi un réseau de collaboration entre les territoires. Ce partenariat permettra de renforcer la cohésion régionale et de favoriser l'échange de solutions innovantes en matière

d'accueil, de gestion de la fréquentation et de développement durable. Ensemble, ces sites pourront mutualiser leurs expertises et contribuer à une dynamique de tourisme responsable et de qualité au sein de la région Occitanie.

- D'agir de manière concertée sur les différents leviers de l'attractivité touristique : préservation, valorisation et médiation culturelle et patrimoniale, développement et qualification des équipements d'accueil touristique, qualité du cadre de vie et de l'espace public, services à la population, événementiels
- D'enclencher une dynamique d'image et de promotion associée pour la destination
- De favoriser l'innovation sur les territoires

I. Ce projet s'appuie sur les éléments de diagnostic suivants :

Les chiffres clés :

Dans le département du Tarn :

Les principales sources de motivation de la venue des visiteurs :

- 49 % recherchent des vacances ayant des bienfaits sur la santé physique et/ou mentale
- 49 % ont envie de changer d'air
- 46 % ont la volonté de rattraper le temps perdu.

Le département est reconnu pour son cadre naturel et son patrimoine renommé.

- 5 269 emplois non délocalisables c'est 5 % de l'emploi total tarnais.

Sur la Destination de la Toscane Occitane :

- L'impact économique du tourisme représente 86 millions d'euros.
- 2.29 millions de nuitées en 2023.
- 70 % français : Occitanie : 35 %, Ile de France : 20 % Nouvelle Aquitaine : 10 %.
- 30% d'étrangers : Royaume unis : 23% Pays Bas 13% Espagnol : 8%
- 60 % de la clientèle sont dans un hébergement non marchand (dont 3300 résidences secondaires), d'où l'importance d'associer les habitants dans notre stratégie. Ces habitants qui reçoivent amis et familles sont de véritables leviers économiques. Ils doivent s'approprier cette nouvelle destination afin d'en devenir les ambassadeurs.

(Statistiques issues de Flux Orange Vision)

Sur la destination Quercy Vert Aveyron :

- 492 000 de nuitées touristiques, dont 369 000 françaises et 123 000 étrangères (nuitées en hébergements marchands et non marchands) ; printemps : 22.9 % des nuitées totales, 43 % en été, 15.4 % en automne et 18.4 % en hiver
- 1.92 millions d'excursions, dont 1.72 millions françaises et 216 000 étrangères; printemps : 29.3 % des excursions totales, 31.5 % en été, 19.4 % en automne et 19.8 % en hiver
- Top 3 des provenances des Français :
 - Régions : Occitanie, Ile-de-France, Nouvelle-Aquitaine
 - Départements : Haute-Garonne, Tarn, Gironde
- Top 3 des provenances des étrangers : Pays-Bas, Royaume-Uni, Belgique

Sources : Flux Vision Tourisme et Visit Data

II. La destination « Cordes sur Ciel et les cités médiévales »

Il s'agit d'une destination déjà pratiquée naturellement par les visiteurs, qui ont l'habitude d'associer à leur séjour sur Cordes sur Ciel, les sites de Bruniquel, Castelnaud-Montmiral, Puycelsi et Penne dans une cohérence thématique autour du circuit des bastides et des cités médiévales.

Notre contrat « Cordes sur Ciel et les Cités Médiévales » consiste à structurer, rassembler, et promouvoir l'offre touristique, culturelle, patrimoniale sous une identité commune pour en faciliter la lisibilité et la découverte pour le visiteur et pour créer de la valeur ajoutée. Le périmètre de cette destination, non créé de toute pièce, est une force pour mettre en œuvre la démarche de projet partagée entre les acteurs de la destination. **Le fil conducteur proposé pour la destination est celui de l'histoire du patrimoine : ce fil conducteur permet de faire cheminer les visiteurs de site en site, depuis Cordes sur Ciel ou jusqu'à Cordes sur Ciel, à la découverte des témoignages offerts par le patrimoine bâti, naturel, matériel et immatériel sur la préhistoire, l'époque médiévale et la période contemporaine.** Une offre d'activités et de produits y est associée pour créer de la valeur ajoutée et raconter au visiteur l'histoire de ce patrimoine au travers de différentes expériences. **Le choix de ce fil conducteur - l'histoire du patrimoine - s'intègre naturellement dans l'identité et la stratégie de communication choisies au niveau départemental d'un « territoire où prendre le temps fait du bien ».**

III. Des atouts au service d'une stratégie de différenciation de la destination

Le projet de développement repose sur le développement et la promotion de l'offre au niveau des 3 filières :

- filière pleine nature
- filière patrimoniale et culturelle
- filière œnotourisme et tourisme de savoir-faire

Il est proposé de valoriser les 3 filières au travers d'actions de gestion et mise en valeur du patrimoine, de qualification de l'accueil touristique, de qualification du cadre de vie et de l'espace public dans les cœurs de village, d'offre commerciale artisanale et de services, et de médiation culturelle et événementielle.

La stratégie touristique vient conférer à ces actions de développement / promotion des 3 filières une lisibilité globale pour le visiteur. Elle est conduite en partenariat avec Tarn Attractivité :

Dans le cadre de notre engagement pour un tourisme durable et accessible, nous développerons des itinéraires cyclables spécifiques au sein de la destination Grand Site Occitanie, avec des boucles destinées tant aux familles utilisant des vélos électriques qu'aux cyclistes plus sportifs, tels que les adeptes du VTT électrique et du gravel, discipline à mi-chemin entre le vélo de route et le VTT, en forte expansion.

Ces circuits, conçus pour allier accessibilité et découverte des paysages emblématiques, proposeront des parcours adaptés à tous les niveaux. Ce projet vise à promouvoir une mobilité douce permettant d'explorer, à un rythme adapté, les richesses naturelles et culturelles de notre territoire tout en répondant aux attentes des visiteurs pour des expériences conviviales et immersives, que ce soit en famille ou entre amis.

Afin de faciliter l'orientation des visiteurs et de minimiser l'impact environnemental, ces itinéraires ne comporteront pas de panneau physique mais seront valorisés numériquement, accessibles via nos sites internet et des applications mobiles dédiées. Cette approche numérique rendra l'information aisément disponible, permettant une navigation autonome tout en respectant l'intégrité paysagère. En favorisant l'interconnexion entre ces parcours numériques et en les intégrant à l'offre touristique régionale, nous positionnons notre destination comme un lieu de référence pour le cyclotourisme, adapté à tous types de pratiques.

Grâce à une collaboration renforcée avec d'autres Grands Sites Occitanie, notamment pour l'élaboration de parcours connectés, nous mutualisons les ressources et garantissons une expérience de qualité et d'unité à l'échelle régionale. Ce projet répond à une demande croissante de découverte des paysages par des moyens respectueux de l'environnement, tout en renforçant l'image positive de notre région comme destination accueillante, durable et valorisante pour le cyclisme.

Afin de renforcer cette stratégie, le développement de la mobilité douce constitue un levier important pour l'attractivité touristique durable de notre destination. La mise en réseau avec d'autres "Grands Sites Occitanie", notamment avec le GSO de Saint Antonin, favorisera la création d'itinéraires cyclables interconnectés. Ces parcours offriront aux visiteurs des circuits variés adaptés aux vélos électriques pour des sorties à la demi-journée ou à la journée. En facilitant la découverte des paysages à travers une approche respectueuse de l'environnement, ce projet soutient les valeurs de préservation patrimoniale tout en enrichissant l'expérience des visiteurs.

1 - Les atouts de chaque filière pour différencier la destination :

a - la filière patrimoniale et culturelle :

Tous les sites offrent au visiteur dans une vue d'ensemble les 3 dimensions historique, urbanistique et architecturale de l'époque médiévale ; ils ont conservé de nombreux éléments de leur ancienne physionomie, tous protégés et valorisés par des procédures de gestion, et dont la notoriété est reconnue via les nombreux classements de Cordes sur Ciel (notamment « station classée de tourisme ») et le label « Plus beaux villages de France ». Ces sites forment tous ensemble un témoignage de l'architecture médiévale régionale ; les sites se font ainsi écho :

1/ Cordes sur Ciel présente un patrimoine médiéval des plus remarquables et significatifs de France, en point d'orgue dans le parcours de la destination (remparts, portes fortifiées, bâtisses gothiques du 14ème siècle...)

2/ les sites de Castelnau de Montmiral, bastide médiévale sur son piton calcaire, Puycelsi, village fortifié médiéval sur son piton rocheux, Bruniquel, perché sur sa falaise, offrent chacun des témoignages complémentaires, dont les plus importants sont :

- À Bruniquel : les châteaux lieux de tournage du « Vieux Fusil », et le site archéologique de la grotte qui détient la plus ancienne trace humaine au monde en milieu souterrain (176 500 ans)
- À Castelnau de Montmiral : le témoignage complet du plan urbanistique de la bastide et de son patrimoine bâti, et le trésor de l'Église (exceptionnelle croix reliquaire gemmée)
- À Puycelsi : l'ensemble du site fortifié et ses points de vue remarquables sur la vallée de la Vère, la forêt de la Grésigne et le Bas Quercy.

Sans compter l'ensemble du patrimoine du périmètre d'influence de la destination.

b - la filière pleine nature, dont les éléments paysagers remarquables sont :

- La forêt domaniale de la Grésigne : 3 600 hectares, une des plus vastes chênaies d'Europe classée par la Commission Européenne comme zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique dans le réseau Natura 2000
- Les vues remarquables d'un côté sur la vallée de la Vère, la plaine d'Aquitaine jusqu'à Golfech, la vallée de la Garonne jusqu'à Toulouse et sur le Lauraguais, de l'autre côté sur les gorges de l'Aveyron et enfin sur la forêt de la Grésigne
- Les paysages vitivinicoles, que certains qualifient de « petite Toscane ».

c - la filière œnotouristique et des productions locales, dont l'élément remarquable est :

- Le vignoble AOC Gaillac : le plus vieux vignoble de France de 2 000 ans. Le vignoble a permis à la destination Bastides et Vignoble du Gaillac d'être en 2010 l'une des premières à être labellisée « Vignobles & Découvertes©® », reconnaissant ainsi l'offre d'activités et de produits (vitipass dégustation, séjours « émotion du vignoble » ...) en lien avec la découverte de l'identité patrimoniale du vignoble. Depuis 2010, ce label incontournable a concouru à la mise en place d'une animation dynamique des prestataires touristiques et des vignerons autour de la thématique de l'œnotourisme. La synergie des actions privilégie le renvoi de clientèles. Cette marque est déjà mise en œuvre à l'échelle du vignoble AOC grâce à la synergie entre les offices de tourisme, la Maison des vins de Gaillac, les collectivités locales et les prestataires, au-delà des frontières administratives ; ainsi sur la destination GSO nous détenons un savoir-faire en matière d'animation des prestataires et d'une offre attachée à une destination, qui sera mise à profit du projet GSO. La démarche « Vignobles & Découvertes©® » sera approfondie et étendue à de nouveaux prestataires, renforçant ainsi la dynamique territoriale de la destination GSO.
- Projet de labellisation « Vignobles et découvertes » : renouvellement sur une nouvelle destination viticole qui comprendra les 5 appellations suivantes : AOP coteaux du Quercy (déjà labellisé sous le nom de vignoble du Quercy), AOP du Burlhois, AOP de Saint Sardos, IGP comté Tolosan – coteaux et terrasses de Montauban, IGP Lavilledieu, dont le périmètre intègre Bruniquel notamment.

2 - Les actions de développement transversales :

Les actions de développement de ces filières sont transversales sur l'ensemble de la destination GSO. Citons les actions les plus structurantes :

- Les mesures de protection : « Site Patrimonial Remarquable » et PLU intercommunaux (celui de l'ex Vère Grésigne Pays Salvagnacois étant exemplaire et accompagné d'une charte architecturale et paysagère)
- Les investissements sur la qualité des cœurs de village, et la qualité de l'accueil touristique
- Les projets de valorisation touristique et médiation culturelle : l'important projet d'aménagement du Jardin Royal à Cordes sur Ciel, l'important projet de valorisation de la grotte de Bruniquel, le développement de l'espace d'interprétation de la bastide de Castelnau, l'aménagement d'un espace d'interprétation médiéval à Puycelsi, et depuis le 3 juillet 2024 ouverture du nouvel office de tourisme de Bruniquel avec un espace exposition « Bruniquel à travers les âges ». Ces projets mêlent espaces d'interprétation, outils numériques, et actions de médiation et d'animations.

- Le développement de l'offre de découverte des sites de pleine nature dans le cadre de démarches qualité, au 1^{er} rang desquels la randonnée pédestre, équestre et cyclable, et les infrastructures d'accueil associées : le GR46 qui relie l'ensemble des sites et le chemin de Saint-Jacques de Compostelle empruntant le GR46 qui assure par sa renommée la visibilité de l'offre.
- Le développement de l'offre de produits locaux très riche : du croquant de Cordes sur Ciel au vin, en passant par les fromages et le foie gras...

Les actions de développement des filières permettent de constituer une offre riche et variée, dont le principal atout est d'être authentique et non galvaudée. En cohérence avec la stratégie départementale, il est proposé d'axer notre projet sur ce caractère authentique.

IV. Objectifs de la stratégie et opportunités de développement

Pour accroître l'attractivité de la destination, il est proposé, autour du fil conducteur de l'histoire du patrimoine, 2 objectifs :

- **Structurer la découverte des sites dans une offre globale**
- **Animer et dynamiser la découverte des sites**

Au service de ces objectifs, nous nous appuyons sur 2 opportunités de développement :

1/ L'itinérance : itinérance d'intérêt régional, circuits de découverte thématiques, randonnée pédestre équestre et cyclable. Citons :

- La traversée de l'itinéraire d'intérêt régional de Saint-Jacques de Compostelle, couplé avec le GR46, dont la renommée permet de mettre en cohérence et de rendre visible l'offre d'activités associée à l'échelle de la destination GSO
- Le circuit des bastides
- La présence de l'itinéraire culturel européen « IterVitis, les chemins de la vigne », reconnu par le conseil de l'Europe au même titre que les chemins de Saint Jacques de Compostelle
- L'offre pédestre labellisée FFRP, équestre (le « Tour du Tarn à cheval » avec une offre d'hébergements associée), vélo route (développée par le département) et VTT (espace VTT labellisé par la FFC), variée et riche, toute développée dans le cadre de démarches qualité.
- L'offre canoë kayak à Penne est aussi une offre d'itinérance à valoriser
- Des sites de spéléologie, de parapente...
- Un itinéraire sur la thématique médiévale pourrait être mis en tourisme, notamment autour des projets de valorisation du patrimoine

Les tours opérateurs spécialisés mettent beaucoup en avant cette offre d'itinérance.

2/ L'événementiel et les animations, facteurs de différenciation, d'innovation et d'attractivité de la destination :

Nous proposons de faire de l'événementiel l'axe fort d'innovation et de valorisation de la destination GSO, car la destination se démarque par une offre variée et très riche, qui a créé une dynamique d'acteurs en croissance. Cette offre fait le lien entre les 3 filières, renforce la visibilité de la destination à l'extérieur, et allonge la durée des séjours :

- Mise en valeur du patrimoine autour des Fêtes médiévales du « Grand Fauconnier » déjà réputées à Cordes sur Ciel, festivals de musique à Castelnaud et Puycelsi.

- Œnotourisme autour des apéros concerts chaque soir d'été organisés par les domaines viticoles, Fêtes des Vins organisées par l'interprofession du printemps à l'automne, festivals et animations associant vin, patrimoine, et culture (Vignoble en chanson, Les Celliers du jazz...).
- Les événementiels sportifs : trails à Cordes sur Ciel, Bruniquel, Castelnaud-de-Montmiral, Puycelsi, Route du sud, le rallye des côtes du Tarn (rallye automobile de niveau national qui tous les ans attire 5 000 spectateurs et génère 800 nuitées sur le territoire), le rallye du cœur du vignoble de niveau régional, les tournois de Tennis de Cordes sur Ciel.
- Les événements culturels, dont l'Eté de Vaour, le Festival OFFENBACH des châteaux de Bruniquel, le Festival d'Autan - festival itinérant de musique de chambre en Occitanie (Bruniquel, Ginals, Montauban, Cadalen, Albi, Burlats, Castelnaud de Lévis, Najac, Bertholène, Plaisance, Rodez), les nuits frappées de Bruniquel, le Festival Cordes sur Ciel de musique classique.

V. Elaboration d'une stratégie de contenu et importance du numérique dans le projet de développement

- Aujourd'hui 85% des français sont internautes
- 79% préparent leurs vacances en ligne dont près de la moitié réservent leur séjour en ligne
- 67% des français partis en vacances sont considérés comme M-tourisme (utilisation des mobiles ou des tablettes)
- 23 % des voyageurs connectés se disent souvent influencés par ces contenus dans le choix d'une destination, 25 % pour le choix d'activités sur place et 29 % pour le choix d'un hébergement
- Le tourisme est l'intérêt n°1 des français sur Facebook.

Une stratégie axée autour d'une communication différenciatrice et d'une offre de qualité :

1-Au niveau de la communication : élaboration d'une stratégie de contenu axée sur les expériences à vivre, une communication plus spontanée et continue toute l'année. Mêler expérience inspirante et vécue au service et conseil attendu par le client : « storytelling ».

2-Au niveau de l'offre : stratégie d'accompagnement et de coordination pour accroître sa qualité par le biais de labels reconnus afin que la promesse faite au visiteur soit tenue une fois le visiteur sur place. Notamment accompagnement des prestataires pour une meilleure visibilité sur le numérique

3-Les outils innovants sur la médiation du patrimoine : Les visiteurs avides de vieilles pierres sont en quête d'une expérience à vivre. La stratégie de contenu prend encore une nouvelle fois toute son importance sur un positionnement où l'on promet à la cible : du temps pour être bien, afin d'être raccord avec le positionnement départemental.

Cette stratégie de contenu devra être accompagnée d'une nouvelle dynamique au niveau de la commercialisation, pour contribuer à passer d'un tourisme d'excursionnisme à un tourisme de séjour.

VI. Innovation

C'est dans l'itinérance et l'événementiel que réside l'innovation et la force de la destination GSO : être capable d'offrir tous les jours une offre d'activités, faire parler de la destination, faire vivre des expériences. L'événementiel permet d'allier authenticité et modernité, permet d'animer l'offre avant, pendant et après le séjour, permet au visiteur de composer librement son séjour. Il est proposé d'accompagner par les moyens numériques et le conseil en séjour le visiteur dans la préparation du séjour, la découverte et l'après séjour.

VII. La mise en œuvre opérationnelle du projet de développement territorial et stratégique se traduit dans le plan d'actions ci-annexé.

ARTICLE 4 – Feuille de route (programme d'actions) du Grand Site de Cordes sur Ciel et Les Cités Médiévales sur la période 2023/2027 et méthodologie proposée :

Afin de réaliser le projet stratégique, le GSO « Cordes sur Ciel et les Cités Médiévales » établit une feuille de route prévisionnelle sur la période 2023/2027, présentée à titre indicatif en annexe 1.

Cette feuille de route fera l'objet d'une présentation annuelle à la Région et aux potentiels autres partenaires financiers (Département, Etat, Europe, ...). Le territoire présentera le bilan de l'année en cours et les priorités de l'année N+1, ainsi que les budgets prévisionnels afférents. Un document synthétique de ces présentations sera adressé à la Région en amont.

Une analyse par la Région et les autres partenaires financiers sera réalisée au regard des maquettes budgétaires et des dispositifs propres à chaque collectivité.

Par souci de cohérence globale, la feuille de route doit distinguer 2 volets :

- un volet investissement, en précisant les études/opérations sur les cœurs emblématiques et les lieux de visite majeurs,
- un volet sur le dispositif d'animation du GSO répondant à la stratégie globale.

Des études/opérations hors contrat GSO faisant appel à d'autres dispositifs de droit commun pourront être signalées si elles concourent à la cohérence d'ensemble.

Chaque demande de subvention fera l'objet d'un dépôt de dossier et d'une instruction spécifique.

Cf maquette feuille de route/programme d'actions à prendre en compte en annexe 1.

Et dispositif tourisme durable, responsable et solidaire - Grands principes voté à la Commission Permanente du 20 octobre 2023.

ARTICLE 5 - Organisation de la gouvernance du Grand Site Occitanie :

Collectivité, chef de file du « Grand Site Occitanie » :

Nom et coordonnées de M. le Maire de Cordes sur Ciel, chef de file : Monsieur Bernard ANDRIEU

Mairie de Cordes sur Ciel - Maison Fonpeyrouse - 34 Grand Rue Raimond VII - BP29 - 81170 CORDES SUR CIEL

Tel : 05.63.56.00.40 - mail : b.andrieu@cordessurciel.fr

Nom et coordonnées de l'élu référent : Monsieur Bernard ANDRIEU, Maire de la Commune de Cordes sur Ciel

Tel : 05.63.56.00.40 - mail : direction@cordessurciel.fr

Chef de projet de la collectivité qui a autorité sur les services concernés :

- Mme Marie-Christine LASSERY, Directrice Générale des Services de la Commune de CORDES SUR CIEL ; Tel : 05.63.56.55.60 – mail : direction@cordessurciel.fr

Et chef de file technique associé : l'OT référent 1ere catégorie d'intérêt régional

- Mme Sabine BROSE, Directrice du Syndicat Mixte La Toscane Occitane
Tel : 05 63 57 75 53 - mail : sabine.brosse@latoscaneoccitane.com

Equipe d'ingénierie dédiée à l'échelle du territoire :

- Mme Rebecca ETIEVANT, Directrice Générale des Services de la Communauté de Commune du Cordais et du Causse. Tel : 05.63.56.07.02 – mail : direction@4c81.fr
- Mme Marion DUCLOT, Directrice Générale des Services de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet. Tel : 05.63.83.09.22 – mail : marion.duclot@gaillac-graulhet.fr
- M. Eric TRESCAZES, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Quercy-Vert-Aveyron. Tel : 05.63.30.90.90 – mail : e.trescazes@quercyvertaveyron.fr
- Mme Sandie VONCK, de l'office de tourisme intercommunal Quercy-Vert-Aveyron. Tel : 05.63.67.29.84 – mail : tourisme.bruniquel@quercyvertaveyron.fr
- M. Philippe DARBOIS, Directeur du PETR Midi Quercy. Tel : 05.63.24.60.64 – mail : philippe.darbois@info82.com

Le comité « Grands Sites Occitanie » transversal est composé des représentants des structures signataires du contrat et associera l'ensemble des acteurs institutionnels concernés par le projet (culture, tourisme, environnement, urbanisme, agriculture...) à l'échelle locale, intercommunale, territoriale, départementale, régionale et nationale (DRAC, ABF, DREAL ...).

Il a pour objectif de fédérer les acteurs signataires du contrat autour d'un projet partagé et de définir, coordonner, suivre et évaluer les programmes d'actions définis.

Le Comité de Pilotage Stratégique, chargé de la mise en œuvre du contrat de Grand Site Occitanie, est présidé par M. le Maire de Cordes sur Ciel, chef de file. Il est composé notamment des partenaires suivants :

- Des partenaires du Contrat Grand Site :
 - De la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ;
 - Les communes de Cordes sur Ciel, Bruniquel, Puycelsi, Castelnaud-de-Montmiral ;
 - Des offices de tourisme : Syndicat Mixte La Toscane Occitane et OT Quercy Vert-Aveyron ;

- Des Départements du Tarn et du Tarn-et-Garonne ;
- Des EPCI : CC du Cordais et du Causse, CC Quercy Vert-Aveyron ;
Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet ;
- Des PETR : Pays de l'Albigeois et des Bastides et Pays Midi-Quercy ;
- Du Comité Régional du Tourisme ;
- De Tarn Attractivité et de Tarn-et-Garonne Tourisme ;
- Des CAUE du Tarn et du Tarn-et-Garonne.

Fournir la liste des acteurs institutionnels concernés en complétant le tableau excel en annexe 2.

ARTICLE 6 Les obligations des « Grands Sites Occitanie »

Les cosignataires titulaires du Contrat de Grand Site Cordes sur Ciel et les Cités Médiévales sont invités à s'engager dans le Réseau « Grands Sites Occitanie » et à respecter les principes suivants :

6.1 - Obligations générales

Les membres du réseau « Grands Sites Occitanie » s'engageront à respecter le règlement intérieur du label et notamment :

- Développer une dynamique de préservation, de valorisation et de médiation culturelle et patrimoniale du cœur emblématique du « Grand Site Occitanie » et des éléments constitutifs du caractère remarquable du site,
- Définir et mettre en œuvre une stratégie de développement durable touristique sur le site et son territoire environnant auquel il est naturellement lié,
- Mettre en œuvre une démarche qualité partagée par l'ensemble des acteurs concernés, avec l'appui de la Région, pour toutes les composantes liées à la visite du site ou aux séjours dans le site et dans le territoire environnant,
- Se doter d'une organisation appropriée du réceptif sur l'ensemble du territoire (Office de Tourisme 1^{ère} catégorie, démarche qualité tourisme, labellisation tourisme handicaps),
- Développer un réseau local d'ambassadeurs (acteurs touristiques, habitants...),
- Mettre en œuvre une démarche concertée entre acteurs de la culture, du tourisme et de l'environnement pour la valorisation des « Grands Sites Occitanie »,
- Inciter les visiteurs à découvrir les sites et produits de son territoire environnant ainsi que les autres « Grands Sites Occitanie »,
- Participer obligatoirement aux actions du réseau régional « Grands Sites Occitanie » dans les domaines suivants : utilisation et respect de la charte graphique, démarches qualité, rencontres et formations (journées techniques, centre de ressources...), participation aux actions de promotion engagées par la Région et son opérateur, le Comité Régional du tourisme, et à l'élaboration des outils correspondants (photothèque, vidéothèque, rédactionnels, banques de données), observatoire économique (communication des données qualifiées et indicateurs de suivi à l'observatoire régional..),
- Établir une convention de partenariat (et la joindre en annexe) entre le chef de file de la candidature Grand Site, l'office de tourisme 1^{ère} catégorie référent et les autres OT 1^{ère} catégorie sur la zone d'influence, définissant les rôles et les moyens de chacun pour la mise en œuvre du projet.

6.2 Obligations particulières

Les Offices de Tourisme référents des « Grands Sites Occitanie » devront :

- Maintenir les conditions d'éligibilité durant toute la durée du contrat,
- Conduire les actions de communication et de promotion du site en partenariat et en cohérence avec celles menées aux échelons régional (Comité Régional du Tourisme), départemental (Comité Départemental du Tourisme) ou territorial (Parc naturel régional, Parc National des Pyrénées) ou autre territoire infra départemental qui dispose des arguments pour développer une stratégie de développement touristique en veillant à attribuer son appartenance géographique à la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et au département concerné,
- Valoriser la marque « Grands Sites Occitanie » et l'ensemble du réseau régional en y faisant référence sur l'ensemble des supports de communication produit par le site (brochures d'information, lettres, enseignes, dossiers de presse...) et ce, sur la base de la charte de communication spécifique « Grands Sites Occitanie »,
- Se doter d'une stratégie digitale, d'un site Internet multilingues performant et d'outils de mobilité, conformes au cahier des charges établi à l'échelon régional en partenariat avec les partenaires départementaux (Comités Départementaux du Tourisme) et participer à une stratégie commune de fabrication, d'accès et d'utilisation des informations et des images (photos, vidéos...). Fournir les statistiques Google analytics au Comité Régional du Tourisme,
- Animer les réseaux d'acteurs locaux qualifiés (notamment les hébergements classés, les restaurants labellisés, les prestataires agréés d'activités culturelles, sportives et touristiques) et en faire des ambassadeurs du label « Grands Sites Occitanie » : développement de stratégies et ateliers numériques, sensibilisation aux valeurs du label et diffusion des outils de communication « Grands Sites Occitanie »,
- Fournir les données qualifiées et indicateurs de suivi du dispositif « Grands Sites Occitanie » chaque année à la Région, en liaison avec les observatoires économiques départementaux et régional,
- S'inscrire dans une démarche de qualité et de professionnalisme, et pour les aménagements d'OT et d'espaces d'interprétation, en s'appuyant sur les principes directeurs régionaux,
- Promouvoir auprès des visiteurs de l'Office de Tourisme, les autres « Grands Sites Occitanie » et les territoires environnants par :
 - l'accueil et l'animation d'un espace dédié aux autres « Grands Sites Occitanie » de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, mais aussi les arguments culturels, touristiques et les événementiels des territoires concernés,
 - la sensibilisation et la formation du personnel d'accueil pour être en capacité de répondre à toute demande d'information relative à ces sites et de susciter l'envie de les découvrir.

Les lieux de visite (sites historiques ou musées) majeurs identifiés dans le cadre des contrats régionaux devront :

- Pour les cas particuliers de lieux de visite, hors périmètre GSO, prévoir une convention de partenariat.
 - S'engager dans le plan qualité régional,
-

- Fournir les indicateurs de suivi du dispositif « Grands Sites Occitanie » (dont fréquentations et statistiques Google analytics) à l'observatoire régional,
- Promouvoir le réseau « Grands Sites Occitanie » dans leurs outils de communication et ce, sur la base de la charte de communication spécifique « Grands Sites Occitanie »,
- Sensibiliser le personnel d'accueil pour inciter les visiteurs à découvrir l'offre culturelle de proximité et les autres « Grands Sites Occitanie »,
- Mettre en œuvre un tableau de bord permanent sur les publics avec l'accompagnement du Comité Régional du Tourisme Occitanie.

Pour les sites patrimoniaux culturels, exigences professionnelles liées à la médiation dans les cœurs emblématiques :

- Mobiliser les connaissances scientifiques accumulées par l'inventaire régional quand elles existent et conduire un travail de médiation afin de les adapter aux différents publics,
- Innover dans la valorisation du patrimoine par de nouvelles approches ludiques, numériques, artistiques,
- Recrutement de professionnels de la médiation du patrimoine et du numérique,
- Recours à des guides conférenciers agréés pour les visites,
- Traduction des outils de médiation patrimoniale en 3 langues minimum, participation de l'équipe de médiation aux formations régionales (du réseau grands sites, du service de l'inventaire...),
- Formations / sensibilisation à destination des résidents qui le souhaitent (ambassadeurs).

Les lieux de visite devront être dotés dans les 3 ans :

- D'un projet scientifique et culturel (PSC, pour les musées de France) ou d'un schéma directeur (pour les sites historiques classés) ou d'une synthèse des deux pour un site double historique et musée, et intégrant une stratégie de développement touristique, définie avec les acteurs du tourisme.
- D'une stratégie numérique digitale au service du projet patrimonial (site internet de qualité, contenus sur parcours de visite, réseaux sociaux, e-réputation) définie avec les acteurs du tourisme et obligatoirement en lien avec le site internet « Grands Sites Occitanie ».
- D'un parcours de visite intégrant de nouvelles approches numériques, immersives, ludiques ou artistiques et en 3 langues minimum.

Les équipements culturels, grands événementiels identifiés dans le cadre des contrats régionaux devront :

- Produire des événementiels valorisant le cœur emblématique du « Grand Site Occitanie », dans le cadre de leur programmation,
- Inscrire un événementiel dans le cadre d'une programmation collective envisagée à l'échelle du réseau régional,
- Promouvoir le réseau « Grands Sites Occitanie » dans leurs outils de communication et ce, sur la base de la charte de communication spécifique « Grands Sites Occitanie »,
- Se doter d'une stratégie digitale définie avec les acteurs du tourisme (site internet, contenus culturels, réseaux sociaux, e-réputation...) obligatoirement en lien avec le site internet du « Grand Site Occitanie ».

Article 7 Les outils et projets régionaux déployés

7.1 Les outils déployés par la Région pour le label « Grands Sites Occitanie » sont les suivants :

- la marque : la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée est propriétaire de la marque semi-figurative déposée auprès de l'INPI « Grands Sites Occitanie » comportant la dénomination et le logo,
- la charte graphique et ses conditions d'utilisation,
- les outils de communication régionaux mis à disposition par la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée ; les outils et supports numériques et prints, plv...
- les campagnes de promotion, nationales et internationales.

7.2 Par ailleurs, la région réalisera des projets collectifs dans le cadre du réseau « Grands Sites Occitanie », à titre d'exemples :

- les journées techniques d'échanges de bonnes pratiques, séminaires, formations...
- les rencontres du réseau GSO
- l'observatoire de l'offre et de la demande, l'évaluation du dispositif GSO
- le plan qualité
- et autres projets collectifs....

7.3 Appui ingénierie sur les projets GSO

La direction de l'économie locale du tourisme de l'agriculture et de l'alimentation et ses partenaires pourront apporter une aide dans la mise en œuvre des projets structurants identifiés dans le cadre des contrats.

Les signataires du contrat GSO veilleront à associer la Région en amont de la réalisation des projets.

ARTICLE 8 - Intervention financière de la Région

Dispositif tourisme durable, responsable et solidaire- Grands principes votés à la Commission Permanente du 20 octobre 2023.

Et autres dispositifs de droits communs de la Région intervenant sur le cœur emblématique du « Grand Site Occitanie » ou sur les projets relevant de sa zone d'influence.

ARTICLE 9 - Intervention des Départements :

Texte dont la rédaction relève du Département concerné.

A/ Intervention du Département du Tarn

En ce qui concerne le Département du Tarn, les modalités d'intervention pour le soutien aux projets conduits sur le territoire du Grand Site Occitanie « Cordes-sur-Ciel et les Cités Médiévales » sont les suivantes :

- 1- Au titre de la politique de développement touristique durable :
Son intervention se fait en adéquation avec les objectifs stratégiques et opérationnels de la politique de développement touristique durable départementale, déclinée chaque année dans le rapport au Budget Primitif du Conseil départemental.

Le Département du Tarn intervient de manière volontariste à travers les objectifs confiés à Tarn Attractivité qui exerce les missions de promotion, de communication et de commercialisation, en matière de tourisme, d'agroalimentaire et de savoir-faire pour les acteurs du territoire du Grand Site Occitanie.

Plus précisément, le Département et Tarn Attractivité financent et proposent pour le territoire « Cordes sur Ciel et Cités médiévales » des outils et projets utiles à la structuration de l'offre touristique, avec, à titre d'exemples :

- La création de contenus et la médiathèque partagée afin de mettre en commun les productions photos, vidéos, digitales...
- le dispositif « les bons week-ends » qui permet de référencer, proposer et relayer des séjours attractifs et customisés via la place de marché sans commission,
- la plateforme de données touristiques Apidae pour saisir, qualifier et partager l'ensemble de l'offre du territoire auprès des visiteurs,
- l'accompagnement des professionnels vers la transition écologique via WeGogreenR
- la stratégie relation client, pour optimiser la collecte de contacts et la diffusion d'informations locales,
- l'observatoire touristique du territoire, via la plateforme flux vision et visit data, permettant les consultations statistiques, analyses, tendances du marché, enquêtes de conjoncture...

De plus, le Fonds départemental d'intervention touristique (FDIT) permet le soutien à la création ou la modernisation des équipements d'accueil des offices de tourisme.

Le Département conduit également une politique volontariste en matière d'œnotourisme : il soutient les actions liant le vin, le patrimoine et la culture, avec pour effet de contribuer aussi au développement de la filière viticole. Plus particulièrement, il soutient les actions de promotion et communication de la filière.

2- Au titre des politiques territoriales :

Dans le cadre du contrat régional 2022-2028 porté par le PETR de l'Albigeois et des Bastides, le Département apporte son soutien financier, pour la mise en œuvre des programmes opérationnels, à l'aide de l'ensemble de ses politiques sectorielles et contractuelles.

Avec son Fonds de Développement Territorial (FDT), créé en 2002, et régulièrement adapté depuis, le Conseil départemental dispose d'un levier financier majeur à destination des communes, des communautés de communes et d'agglomération, mais aussi de porteurs de projets autres (associations, ...). Son objet est de répondre aux enjeux spécifiques des territoires, aux problématiques sociétales et environnementales.

Aujourd'hui, plus que jamais, les mutations sociologiques et territoriales conduisent à maintenir et développer les interventions départementales territorialisées. L'Assemblée départementale, réunie les 21 et 22 mars 2024, a donc décidé de réitérer pour une nouvelle période triennale (2024-2026) son intervention en matière de politiques territoriales afin d'accompagner les projets innovants comme les projets du quotidien.

L'action du Département s'inscrit autour des 3 enjeux suivants :

- Solidarité humaine
- Attractivité territoriale
- Adaptation aux changements climatiques

L'intervention départementale au titre du FDT s'inscrit dans des axes et dans des mesures :

- Axe 1 - Mesure 1 : politique d'accompagnement des communes de moins de 2 000 habitants,
- Axe 1 - Mesure 3 et Axe 2 - Mesure 2 : soutien départemental aux projets des collectivités publiques d'études préalables aux projets d'investissement,
- Axe 3 - Mesures 1 et 2 : soutien aux projets des communes de plus de 2 000 habitants (mesure 1) et à ceux des intercommunalités (communautés de communes et d'agglomération, mesure 2).

3- Au titre de l'ingénierie du CAUE :

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Tarn exerce un rôle actif dans la mise en œuvre du Grand Site. Il accompagne les collectivités au développement de la qualité d'accueil de leur site, aide la mise en place de stratégies de développement et de mise en réseau, aide à valoriser le patrimoine architectural, urbain et paysager, notamment par l'amélioration de la qualité des espaces publics et l'inventaire du patrimoine culturel du territoire.

B/ Intervention du département de Tarn-et-Garonne

En cours de rédaction

ARTICLE 10 – Durée :

Le contrat est conclu pour une durée de 5 ans.

Il entrera en vigueur à compter de la date de sa signature par les parties.

Cette date sera, en tout état de cause, postérieure à la date à laquelle la délibération autorisant l'exécutif de la Région à le signer aura été rendue exécutoire.

Article 11 – Révision ou résiliation du contrat

Le contrat peut être modifié par avenant entre les parties.

A Cordes sur Ciel

Le

Projet

Pour la Région Occitanie/Midi-Pyrénées, La Présidente, Carole DELGA	Pour la Commune de CORDES SUR CIEL, Le Maire, Bernard ANDRIEU
Pour la Commune de CASTELNAU-DE-MONTMIRAL, Le Maire, Paul SALVADOR	Pour la Commune de PUYCELSI, Le Maire, Jacques VIGOUROUX
Pour la Commune de BRUNIQUEL, Le Maire, Christiane SOULIE	Pour le Syndicat Mixte La Toscane Occitane, Le Président, Paul SALVADOR
Pour l'Office de Tourisme Quercy Vert-Aveyron, Le Président, Morgan TELLIER	Pour la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, Le Président, Paul SALVADOR
Pour la Communauté de Communes du Cordais et du Causse, Le Président, Bernard ANDRIEU	Pour la Communauté de Communes Quercy-Vert-Aveyron, Le Président, Morgan TELLIER
Pour le PETR Pays Midi-Quercy, Le Président, Jacques CALMETTES	Pour le PETR Pays de l'Albigeois et des Bastides, Le Président, Jean-Luc ESPITALIER
Pour le Département du Tarn, Le Président, Christophe RAMOND	Pour le Département du Tarn-et-Garonne, Le Président, Michel WEILL